

## CONSTRUCTION D'UN ENSEMBLE IMMOBILIER DE 30 MAISONS

# *Le jardin des Mélias*

*Rue des Taillades*

## **BEUCAIRE**

### NOTICE DESCRIPTIVE TECHNIQUE

|                   |   |    |
|-------------------|---|----|
| 0.                | GENERALITES.....  | 2  |
| 1.                | CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS .....                             | 2  |
| 1.1.              | INFRASTRUCTURE .....  | 2  |
| 1.2.              | MURS ET OSSATURE.....   | 3  |
| 1.3.              | PLANCHERS .....   | 3  |
| 1.4.              | CLOISONS DE DISTRIBUTION .....  | 4  |
| 1.5.              | ESCALIERS.....  | 4  |
| 1.6.              | CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION.....  | 4  |
| 1.7.              | CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS .....   | 4  |
| 1.8.              | TOITURES.....   | 4  |
| 2.                | LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS .....   | 5  |
| 2.1.              | SOLS ET PLINTHES .....  | 5  |
| 2.2.              | RETELEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES) ..... | 5  |
| 2.3.              | PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES) .....   | 6  |
| 2.4.              | MENUISERIES EXTERIEURES.....  | 6  |
| 2.5.              | FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE.....                 | 6  |
| 2.6.              | MENUISERIES INTERIEURES.....  | 6  |
| 2.7.              | SERRURERIE ET GARDE-CORPS .....   | 6  |
| 2.8.              | PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES.....  | 7  |
| 2.9.              | EQUIPEMENTS INTERIEURS.....   | 7  |
| 3.                | ANNEXES PRIVATIVES.....   | 10 |
| 3.1.              | CAVES, CELLIERS, GRENIERS .....   | 10 |
| 3.2.              | BOX ET PARKINGS COUVERTS .....  | 10 |
| 3.3.              | PARKINGS EXTERIEURS .....   | 10 |
| 3.4.              | TERRASSES PRIVATIVES ET JARDINS PRIVATIFS.....                                      | 10 |
| 4.                | PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....                          | 11 |
| 4.5 - 4.6 et 4.7. | LOCAUX COMMUNS, LOCAUX SOCIAUX, LOCAUX TECHNIQUES ET CONCIERGERIE .....             | 11 |
| 5.                | EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER .....                                 | 11 |
| 5.1.              | RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES.....                         | 11 |
| 5.2.              | ALIMENTATION EN EAU .....   | 11 |
| 5.3.              | ALIMENTATION EN ELECTRICITE.....  | 12 |
| 6.                | PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS .....                | 12 |
| 6.1.              | VOIRIES ET PARKING .....  | 12 |
| 6.2.              | CIRCULATION PIETONS.....  | 12 |
| 6.3.              | ESPACES VERTS.....  | 12 |
| 6.4.              | AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS.....   | 12 |
| 6.5.              | ECLAIRAGE EXTERIEUR.....  | 12 |
| 6.6.              | CLOTURES.....   | 12 |
| 6.7.              | RESEAUX DIVERS.....   | 13 |

## 0. GENERALITES

### PRESENTATION

Le présent projet comprend la réalisation de 30 maisons individuelles groupées et de 60 places de stationnement extérieures

- Toutes les maisons sont desservies par une voirie privative

### OBJET DE LA NOTICE DESCRIPTIVE

La présente notice descriptive a pour objet de définir les conditions techniques et les prestations suivant lesquelles sera construit le programme ci dessus.

### NOTE GÉNÉRALE

La conformité de la construction sera vérifiée tout au long de sa mise en œuvre par un bureau de contrôle agréé et titulaire d'une mission étendue.

Il est expressément prévu que, dans le cas où pendant la construction, la fourniture ou la mise en œuvre de certains matériaux, équipements ou matériels se révéleraient impossible, difficile ou susceptible d'entraîner des désordres et ce, pour un motif quelconque (exemple : réglementation administrative, retards d'approvisionnements, défauts de fabrication, difficultés d'importation, impératifs techniques ou en cas d'apparition de matériel nouveau), le Maître d'Ouvrage pourra remplacer ces matériaux, équipements ou appareils, par d'autres de qualité au moins équivalente. Le Maître d'Ouvrage pourra également améliorer la qualité ou la présentation de tout ou partie de la construction.

De même, il est précisé que les cotes et les surfaces mentionnées sur les plans sont indiquées sous réserves des tolérances de construction, tel que définies dans l'acte de vente. L'implantation des équipements ou appareils y est par ailleurs figurée à titre indicatif et les retombées, soffites, faux-plafonds, canalisations ne sont pas figurés.

Les teintes, coloris et finitions des façades, des revêtements des parties communes de l'ensemble résidentiel et de ses dépendances seront choisis par l'Architecte de conception en accord avec les différents services administratifs impliqués et le permis de construire obtenu.

## 1. CARACTERISTIQUES TECHNIQUES GENERALES DES MAISONS

### 1.1. INFRASTRUCTURE

#### 1.1.1. FOUILLES

Après décapage et stockage de la terre végétale, le terrassement sera exécuté en pleine masse pour permettre la réalisation des infrastructures. Les terres non utilisées en remblais seront évacuées. Des fouilles en rigole seront exécutées pour les fondations.

#### 1.1.2. FONDATIONS

Le bâtiment sera fondé sur le bon sol. Selon les résultats de la campagne de reconnaissance de sols, les fondations en béton armé consisteront en semelles superficielles isolées ou filantes, puits ou pieux. Leur définition recevra l'accord du bureau de contrôle.

## 1.2. MURS ET OSSATURE

### 1.2.1. MURS DU SOUS-SOL

Sans objet

### 1.2.2. MURS DE FACADES

Réalisés en ossature bois épaisseur et composition suivant les études thermique et de structure.

Les murs recevront dans l'épaisseur un complexe isolant composé d'un isolant en laine minérale et d'une plaque de plâtre ou de produit équivalent type Fermacell des établissements Xella. L'isolant pourra être complété en applique sur la face extérieure du mur, même si sa représentation graphique ne figure pas sur le plan de vente.

Ils seront revêtus à l'extérieur d'un enduit de type Revêtement plastique épais (RPE) ou similaire.

### 1.2.3. MURS PIGNONS

Réalisés en ossature bois, leur isolation et leur revêtement seront de même nature que ceux des murs de façades.

### 1.2.4. MURS EXTERIEURS DIVERS (LOGGIAS - MURS DE SOUTÈNEMENT CONTRE LE DOMAINE PUBLIC)

Sans objet

### 1.2.5. MURS PORTEURS A L'INTERIEUR DES LOCAUX (REFENDS)

Sans objet

### 1.2.6. MURS OU CLOISONS SEPARATIFS

#### - Entre locaux privatifs contigus

Réalisés en ossature bois, ils seront de même nature que ceux des murs de façades.

Tous ces murs respecteront l'isolement acoustique et thermique réglementaire.

#### - Entre locaux privatifs et autres locaux (escaliers, ascenseurs, halls et locaux divers)

Sans objet

## 1.3. PLANCHERS

### 1.3.1. PLANCHERS SUR ETAGE COURANT

Seront constitués d'un solivage bois recouvert de plaque de bois aggloméré type MFP ou équivalent . Leur épaisseur sera déterminée par l'étude de structure.

### 1.3.2. DALLAGE A RDC

Dallage flottant ou porté sur isolant total réalisé en béton armé

### 1.3.3. PLANCHERS SUR LOCAUX TECHNIQUES, ENTREES, CIRCULATIONS ET LOCAUX DIVERS CHAUFFES

Sans objet

#### 1.3.4. PLANCHERS SUR LOCAUX NON CHAUFFES OU OUVERTS

Sans objet

### 1.4. CLOISONS DE DISTRIBUTION

#### 1.4.1. ENTRE PIECES PRINCIPALES

Seront constituées de deux plaques de plâtre sur âme alvéolaire, pour une épaisseur globale de 50 mm minimum de type "PLACOPAN" ou équivalent.

#### 1.4.2. ENTRE PIECES PRINCIPALES ET PIECES DE SERVICE

De même nature que celles entre pièces principales,

### 1.5. ESCALIERS

Ils seront réalisés en bois résineux, lazuré avec contre marche, main courante et garde corps à l'étage.

### 1.6. CONDUITS DE FUMEE ET DE VENTILATION

#### 1.6.1. CONDUIT DE FUMEE DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE :

Une souche de cheminée sera installée en toiture.

#### 1.6.2. CONDUITS DE VENTILATION DES LOCAUX DE L'IMMEUBLE

Dans la maison, des conduits seront prévus, reliés d'une part aux bouches d'extraction des pièces humides, et d'autre part au ventilateur d'extraction dans les combles, pour assurer une ventilation mécanique contrôlée simple flux.

#### 1.6.3. CONDUITS D'AIR FRAIS

Les entrées d'air frais selon leur localisation seront réalisées dans les menuiseries extérieures.

### 1.7. CHUTES ET GROSSES CANALISATIONS

#### 1.7.1. CHUTES D'EAUX PLUVIALES

Sans objet

#### 1.7.2. CHUTES D'EAUX USEES

Les chutes d'eau usées seront en PVC rigide. Elles recevront les branchements d'évacuation des appareils sanitaires.

#### 1.7.3. CANALISATIONS EN SOUS-SOL

Sans objet

#### 1.7.4. BRANCHEMENTS AUX EGOUTS

Les eaux usées, les eaux vannes et les eaux pluviales seront raccordées au réseau public conformément au permis de construire.

### 1.8. TOITURES

### 1.8.1. CHARPENTE, COUVERTURE ET ACCESSOIRES

Charpente en bois résineux réalisée en fermettes industrialisées avec traitement insecticide et fongicide, section des bois suivant calculs et accord du bureau de contrôle.

Couvertures en tuiles de teinte claire de type canal ou similaire , posées sur liteaux avec accessoires, teintes et dimensions suivant plans de l'architecte.

### 1.8.2. ETANCHEITE ET ACCESSOIRES

Sans objet

### 1.8.3. SOUCHES DE CHEMINEE, DE VENTILATIONS ET CONDUITS DIVERS

- La souche sera réalisée en tôle galvanisée, peinte, suivant le plan de l'architecte.

## 2. LOCAUX PRIVATIFS ET LEURS EQUIPEMENTS

### 2.1. SOLS ET PLINTHES

#### 2.1.1. SOLS ET PLINTHES DES PIECES PRINCIPALES

à RDC

Les planchers recevront un revêtement souple plastifié en dalles ou lés de classement U<sup>2</sup>sP<sup>2</sup> en pose collée ou équivalent.

A l'étage

Les planchers recevront un revêtement moquette.

Les coloris sont choisis par le réservataire dans l'une des trois ambiances proposées. Les plinthes seront en bois de 7 cm de hauteur à section rectangulaire, peintes.

#### 2.1.2. SOLS ET PLINTHES DES PIECES DE SERVICE

Les WC et cuisine à RDC et La salle de bains d'étage, seront revêtus des mêmes revêtements type que les pièces principales à RDC.

Les coloris sont choisis par le réservataire dans l'une des trois ambiances proposées. Les plinthes seront en bois de 7 cm de hauteur à section rectangulaire, peintes.

#### 2.1.3. SOLS ET PLINTHES DES DEGAGEMENTS

les dégagements recevront les mêmes finitions que les pièces principales.

### 2.2. REVETEMENTS MURAUX (autres qu'enduits, PEINTURES, PAPIERS PEINTS ET TENTURES)

#### 2.2.1. REVETEMENTS MURAUX DE LA SALLES DE BAIN

Mur revêtu d'une faïence blanche de format 15x15 dans la salle de bain au pourtour de la baignoire, sur une hauteur de 1,80 cm à partir du sol.

Les joints seront réalisés au ciment blanc.

#### 2.2.2. REVETEMENTS MURAUX DANS LES AUTRES PIECES

Sans objet

## **2.3. PLAFONDS (SAUF PEINTURES ET TENTURES)**

### **2.3.1. ET 2.3.4. PLAFONDS DES PIÈCES INTÉRIEURES,**

Sans objet

## **2.4. MENUISERIES EXTERIEURES**

### **2.4.1. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES PRINCIPALES**

Les fenêtres et les portes-fenêtres seront en PVC adaptée aux réglementations locales, classement A3 E3 V2 ouvrant à la française à 1, ou 2 vantaux, avec ou sans partie fixe. Les châssis seront équipés de double vitrage isolant Pose et dimensions suivant plans de l'architecte.

### **2.4.2. MENUISERIES EXTERIEURES DES PIÈCES DE SERVICE**

Il est prévu le même équipement que pour les pièces principales.

## **2.5. FERMETURES EXTERIEURES ET OCCULTATIONS, PROTECTION ANTISOLAIRE**

A l'exclusion des fenêtres du Hobby room et de la salle de bain, les baies seront équipées de volets roulants à lames PVC, avec manœuvre manuelle.

Le vitrage du Hobby room sera anti effraction (SP10).

## **2.6. MENUISERIES INTERIEURES**

### **2.6.1. HUISSERIES ET BATIS**

Les huisseries seront métalliques ou en bois.

### **2.6.2. PORTES INTERIEURES ET PORTES DES LOCAUX DE RANGEMENT**

Les portes intérieures, seront isoplanes à âme alvéolaire, équipées de poignées de porte, avec condamnation pour la salle de bains et le WC.

La porte de séparation entre le WC et le dégagement à RDC sera coulissante isoplane à âme alvéolaire.

### **2.6.3. IMPOSTES EN MENUISERIE**

Sans objet

### **2.6.4. PORTE D'ENTREE**

Sera du type bloc porte métallique ou pvc isolante à âme pleine, épaisseur 30 mm minimum, avec huisseries métalliques. Elles seront équipées d'une serrure 3 points de chez VACHETTE ou équivalent.

### **2.6.5. PORTES DE PLACARDS**

Sans objet

## **2.7. SERRURERIE ET GARDE-CORPS**

### **2.7.1. GARDE-CORPS ET BARRES D'APPUI**

Garde corps, sur escalier, à l'étage, en bois résineux dimension suivant plan architecte finition identique à l'escalier

### 2.7.2. GRILLES DE PROTECTION DES BAIES

Sans objet

### 2.7.3. OUVRAGES DIVERS

Sans objet

## 2.8. PEINTURES - PAPIERS PEINTS - TENTURES

### 2.8.1. PEINTURES EXTERIEURES ET VERNIS

#### 2.8.1.1. à 2.8.1.3 Sur menuiseries

Deux couches de peinture glycérophtalique satinée uniquement dans le cas de support en bois .  
Protection antirouille et deux couches de peinture glycérophtalique brillante sur support en acier .

#### 2.8.1.4 Sur enduits, habillages en bois, staffs ou autres, murs et plafonds, sous face et rives des dalles basses

Les rives de dalles basses seront en finition béton .

### 2.8.2. PEINTURES INTERIEURES

#### 2.8.2.1. Sur menuiseries sauf escalier( cf:chapitre 1,5)

Il sera appliqué une peinture mate blanche sur les menuiseries bois et huisseries métalliques de toutes les pièces.

#### 2.8.2.2. Sur murs

Recevront une peinture mate blanche.

#### 2.8.2.3. Sur plafonds

Recevront une peinture mate blanche.

#### 2.8.2.4. Sur canalisations, tuyauteries, chutes, éléments de chauffage et divers

Sans objet

### 2.8.3. PAPIERS PEINTS

Sans objet

## 2.9. EQUIPEMENTS INTERIEURS

### 2.9.1. EQUIPEMENTS MENAGERS : BLOC EVIER, ROBINETTERIE, APPAREILS ET MOBILIER

Dans la cuisine, un meuble sous-évier avec deux portes en mélaminé blanc sera installé. Il comportera une étagère et recevra un évier en inox à bac simple ou double suivant plan avec égouttoir. Dimension suivant plan. La robinetterie sera chromée de type mélangeur.

### 2.9.2. EQUIPEMENTS SANITAIRES ET PLOMBERIE

#### 2.9.2.1. Distribution d'eau froide

L'alimentation générale s'effectuera en tube PET. La distribution s'effectuera pour partie par canalisations sous fourreaux en dalle et pour partie par canalisations apparentes en PER.

#### 2.9.2.2. Production et distribution d'eau chaude individuelle

La production et la distribution d'eau chaude seront réalisées à partir d'un ballon d'eau chaude électrique sur tarif réduit contenance appropriée située suivant plan.

La distribution s'effectuera pour partie par canalisations sous fourreaux en dalle et pour partie par canalisations apparentes en PER.

#### 2.9.2.3. Évacuations

Les évacuations seront réalisées en tuyaux PVC apparents, raccordées aux évacuations principales.

#### 2.9.2.4. Branchements en attente

Un branchement double sortie et une évacuation à double entrée seront prévus sous l'évier dans la cuisine pour le lave linge et le lave vaisselle. En complément une alimentation et une évacuation sont prévues pour un lave linge dans le WC à RDC.

#### 2.9.2.5. Appareils sanitaires

Tous les appareils sanitaires seront de couleur blanche.

Suivant les plans de l'architecte :

- la salle de bain est équipée d'une baignoire en acier émaillé de marque ROCA ou équivalent, de largeur 0,70 m et de longueur 1,70 m, avec tablier en mélaminé blanc démontable et un lavabo en porcelaine de marque ROCA ou similaire .
- Les WC seront équipés d'une cuvette avec réservoir, du type POLO et de marque ROCA, ou équivalent avec abattant double en PVC blanc.
- le sanitaire du RDC sera équipé d'un lave main en porcelaine de marque ROCA ou similaire .

#### 2.9.2.6. Robinetterie

La robinetterie sera de marque ROCA ou équivalent.

#### 2.9.2.7. Accessoires divers

Douchette chromée, flexible et support applique murale pour les baignoires seront de marque ROCA ou équivalent.

### 2.9.3. EQUIPEMENTS ELECTRIQUES

#### 2.9.3.1. Type de l'installation

L'installation électrique sera du type semi-encasté, avec pour origine le tableau d'abonné équipé d'un disjoncteur général, de coupe-circuit affectés et du comptage.

#### 2.9.3.2. Puissance à desservir

La puissance à fournir sera de 9 KW pour un T3 et de 12 KW pour un T4 et de 15 KW pour un T5.

#### 2.9.3.3. Equipement de chaque pièce

L'appareillage sera de marque Electro liaison type SIMON 22 ou équivalent. Les dispositifs de protection seront constitués par des disjoncteurs.

L'équipement de chaque pièce sera le suivant :

- Séjour

6 prises de courant 16 ampères, 1 prise TV, 1 prise TELECOM.  
2 foyers lumineux fixes en plafond.

- Hobby room

1 foyer lumineux fixe en plafond, 1 prise de courant 16 ampères, 1 prise TELECOM.

- Cuisine

1 foyer lumineux fixe en plafond et 1 foyer lumineux fixe en applique, 9 prises de courant 16 ampères, 1 prise de 32 ampères, 1 prise TELECOM.

- WC

1 foyer lumineux fixe en plafond ou en applique sur simple allumage, 2 prises de courant 16 ampères

- Escalier

1 foyer lumineux fixe en plafond.

- Palier

1 foyer lumineux fixe en plafond, 1 prise de courant 16 ampères.

- Chambre n°1

3 prises de courant 16 ampères, 1 prise TV, 1 prise TELECOM.  
1 foyer lumineux fixe en plafond.

- Autre chambre

3 prises de courant 16 ampères, 1 prise TELECOM.  
1 foyer lumineux fixe en plafond.

- Salle de bains

1 foyer lumineux fixe en plafond, 1 foyer lumineux fixe en applique raccordé au bandeau lumineux et une prise 16 ampères.

2.9.3.4. Sonnerie de porte d'entrée

Sonnerie intégrée au tableau d'abonné.

2.9.4. CHAUFFAGE - CHEMINEES - VENTILATIONS

2.9.4.1. Type d'installation

Chauffage et production d'eau chaude électrique

2.9.4.2. Températures garanties dans les diverses pièces par température minima extérieure de -7°

Suivant la réglementation en vigueur, par une température extérieure minimale de - 7°C, les pièces d'eau pourront être chauffées à + 20°C et les autres à + 19°C.

2.9.4.3. Appareils d'émission de chaleur

Les convecteurs en acier de puissance appropriée seront posés sur console.

2.9.4.4. Conduit de fumée

Une souche de cheminée sera installée en toiture de marque Poujolat ou équivalent .

2.9.4.5. Conduits et prises de ventilation

La ventilation des maisons s'effectuera au moyen d'une VMC (ventilation mécanique contrôlée) de marque ALDES ou équivalent. Les bouches d'extraction seront disposées dans les pièces humides (cuisine, salle de bains et WC).

#### 2.9.4.6. Conduits et prise d'air frais

Les prises d'air frais s'effectueront par des grilles autoréglables ou hygroréglables encastrées en partie haute des menuiseries extérieures principales ou dans les murs de façade selon les exigences techniques.

#### 2.9.5. EQUIPEMENT INTERIEUR DES PLACARDS

Sans objet

#### 2.9.6. ET 2.9.7 EQUIPEMENT DE TELECOMMUNICATIONS, AUTRES EQUIPEMENTS

##### 2.9.6.1. Radio / TV / FM

Il sera prévu deux prises TV/FM, une dans le séjour et une dans la chambre principale alimenté par une antenne individuelle, située soit en comble ou en façade, selon les exigences techniques.

##### 2.9.6.2. Téléphone

A partir de l'arrivée située dans le tableau d'abonné, alimentation par fileries jusqu'aux joncteurs implantés dans le séjour, les chambres et la cuisine.

### 3. ANNEXES PRIVATIVES

#### 3.1. CAVES, CELLIERS, GRENIERS

Sans objet.

#### 3.2. BOX ET PARKINGS COUVERTS

Sans objet

#### 3.3. PARKINGS EXTERIEURS

##### 3.3.1. SOL

Les places de parking seront réalisées en béton balayé ou béton bitumineux.

##### 3.3.2. ET 3.3.3 DELIMITATION DU SOL, SYSTEME DE REPERAGE

Les places seront délimitées et numérotées par peinture.

#### 3.4. TERRASSES PRIVATIVES ET JARDINS PRIVATIFS

##### 3.4.1. SOLS DES TERRASSES PRIVATIVES

Sans objet

##### 3.4.2. PLANTATIONS ET CLOTURES, SEPARATIONS ENTRE TERRASSES

Les jardins privatifs seront plantés d'arbres ou arbustes selon plans de l'architecte et du paysagiste.

Le jardin arrière sera délimité par une clôture grillagée

Un pare vue en bois d'une hauteur de 1.80m mini sur une longueur de 1.80 minimum sera installé entre maisons accolées au droit de la façade.

#### 3.4.3. EQUIPEMENT DE JARDIN

Un abri de jardin privatif, destiné à recevoir le petit matériel d'entretien des espaces verts privatifs, en ossature bois, dimension et localisation selon plan architecte, sera installé sur la parcelle.

#### 3.4.4. EQUIPEMENT ELECTRIQUE

Un point lumineux sera apposé au-dessus de la porte-fenêtre et au dessus de la porte d'entrée. Une prise de courant 16A est prévue sur la façade du jardin arrière.

#### 3.4.5. ROBINET DE PUISAGE

Un robinet de puisage sera installé coté jardin privatif

### 4. PARTIES COMMUNES INTERIEURES A L'ENSEMBLE IMMOBILIER

#### 4.1.1. BOITES AUX LETTRES ET A PAQUETS

Des boîtes aux lettres de marque DECAYEUX ou équivalent seront placés à proximité de la voie principale d'accès.

#### 4.1.2. TABLEAU D'AFFICHAGE

Sans objet

### 4.5 - 4.6 et 4.7. LOCAUX COMMUNS, LOCAUX SOCIAUX, LOCAUX TECHNIQUES ET CONCIERGERIE

#### LOCAL DE RECEPTION DES ORDURES MENAGERES

. Prévus le long de la voie principale d'accès pour le stockage des ordures ménagères. Emplacement suivant plan architecte.

#### LOCAL TRANSFORMATEUR E.D.F.

Sans objet.

### 5. EQUIPEMENTS GENERAUX DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER

#### 5.1. RECEPTION STOCKAGE ET EVACUATION DES ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères seront stockées dans des containers non fournis roulants installés dans les locaux prévus à cet effet. Le cycle d'enlèvement sera déterminé par la commune.

#### 5.2. ALIMENTATION EN EAU

##### 5.2.1. BRANCHEMENTS PARTICULIERS

Il sera prévu un robinet de coupure générale dans la maison.

##### 5.2.2. BRANCHEMENT ET COMPTAGES PARTICULIERS

Dérivations situées en coffrets extérieurs.

### **5.3. ALIMENTATION EN ELECTRICITE**

#### **5.3.1. COMPTAGES DES SERVICES GENERAUX**

Un comptage sera installé pour les services généraux (éclairage extérieur des voies privées). Le nombre de comptages pourra être sujet à variation en fonction des contraintes des concessionnaires.

## **6. PARTIES COMMUNES EXTERIEURES A L'IMMEUBLE ET LEURS EQUIPEMENTS**

Les parties communes extérieures et les espaces verts en particulier seront réalisés selon l'étude de l'architecte et le projet paysagé.

### **6.1. VOIRIES ET PARKING**

#### **6.1.1. ET 6.1.2. VOIRIES D'ACCES, TROTTOIRS**

Les accès se feront à partir de la rue des Taillades

#### **6.1.3 PARKINGS VISITEURS**

Sans objet.

### **6.2. CIRCULATION PIETONS**

L'accès des piétons sera conforme aux plans d'accessibilité de l'architecte.

### **6.3. ESPACES VERTS**

#### **6.3.1. 6.3.2. ET 6.3.3. AIRES DE REPOS, PLANTATIONS D'ARBRES, ARBUSTES, FLEURS.**

Les espaces verts seront réalisés conformément au plan d'aménagement de l'architecte.

### **6.4. AIRE DE JEUX ET EQUIPEMENTS SPORTIFS**

Sans objet.

### **6.5. ECLAIRAGE EXTERIEUR**

#### **6.5.1. ECLAIRAGE DES VOIRIES, ESPACES VERTS, JEUX ET AUTRES**

L'éclairage des espaces extérieurs sera réalisé par appliques murales ou sur mats suivant plans d'architecte.

### **6.6. CLOTURES**

#### **6.6.1. SUR RUE**

Sans objet

#### **6.6.2. AVEC LES PROPRIETES VOISINES**

L'opération sera séparée des propriétés voisines par une clôture grillagée.

## 6.7. RESEAUX DIVERS

### 6.7.1. EAU

L'alimentation en eau se fera par un branchement sur le réseau de la copropriété en limite de propriété.

### 6.7.2. ELECTRICITE (POSTE DE TRANSFORMATION EXTÉRIEUR)

L'alimentation générale en électricité se fera depuis le réseau d'EDF existant.

### 6.7.3. POSTES D'INCENDIE, EXTINCTEURS

La protection incendie de la résidence à partir des bornes incendies prévues en conformité avec la réglementation en vigueur.

### 6.7.4. EGOUTS, EPURATION DES EAUX

Les évacuations d'égouts seront de type séparatif. Les eaux usées et les eaux vannes seront raccordées aux égouts sous la voirie publique.

Les eaux pluviales seront évacuées par égout sous la voirie conformément à la demande des concessionnaires

### 6.7.5. TELECOMMUNICATIONS

Le raccordement se fera depuis le réseau FRANCE TELECOM jusqu'au tableau d'abonné.

### 6.7.6. DRAINAGES DU TERRAIN

Drainage des infrastructures suivant recommandations du géotechnicien.

### 6.7.7. EVACUATION DES EAUX DE PLUIE ET DE RUISSELLEMENT SUR LE TERRAIN, ESPACES VERTS, CHEMINS, AIRES, COURS ET JEUX

Évacuation des eaux de pluies des cheminements et voiries par regards à grille raccordés à l'égout. Évacuation naturelle des espaces verts par filtration.

FAIT A \_\_\_\_\_

LE \_\_\_\_\_

LE RESERVANT  
« LU ET APPROUVE »

LE RESERVATAIRE  
« LU ET APPROUVE »